

Impact financier de la réforme territoriale

1- Pourquoi la réforme territoriale va permettre de faire des économies ?

Les collectivités locales, c'est 250 milliards d'euros :

- 150 pour les communes et les regroupements de communes
- 70 pour les départements
- 30 pour les régions

La réforme territoriale c'est une réforme d'ensemble, qui va toucher toutes les catégories de collectivités locales, pour qu'elles travaillent mieux et moins cher.

Concrètement, nous allons :

- Faire que le bloc communal dépense moins en réduisant les frais de structure et en facilitant les économies d'échelle. Rationalisation de la carte intercommunale (seuil de 10 000 habitants), coefficient de mutualisation, réduction du nombre de syndicats.
- Supprimer la clause générale de compétence des départements et des régions, et réorganiser les compétences concurrentes des collectivités territoriales (développement économique, transport, numérique ainsi que les compétences disposant d'un chef de file prévue par la loi du 27 janvier 2014) => nous spécialisons les compétences et supprimons les doublons d'interventions.
- Supprimer les départements dans leur forme actuelle. Baisse des frais de structure, et par la force des choses suppression radicale des doubles interventions avec les régions et les communes.
- Créer de grandes régions par regroupement.

⇒ Une administration locale allégée et simplifiée, donc plus rapide et plus efficace.

2- Eléments de chiffrage de l'impact de la réforme territoriale :

La réforme territoriale permettra :

a/ de rendre possible la baisse des dotations de l'Etat sur le triennal 2015-2017 (-11 Md€)

b/ de dégager des marges de manoeuvre complémentaires liées à la disparition ou le regroupement de structures et la réorganisation des interventions de chacun des niveaux.

Sur ce point, l'étude d'impact de la loi du 16 décembre 2010 avait déjà identifié les compétences sur lesquelles régions et départements interviennent de façon concurrente à hauteur de 18 Mds€ (chiffres 2009). Il ressort de données actualisées que :

- Les compétences concurrentes des régions et des départements représentent 18,5 Md€ de leurs dépenses soit 19% de leurs budgets. La réforme devrait permettre de dégager entre 25% et 40% d'économies sur ces dépenses soit entre 4,5 et 7,5 Md€.

- En matière d'organisation, la réduction du nombre de régions comme la suppression des départements dans leur forme actuelle devraient permettre d'économiser entre 5% et 10% des dépenses totales de ces collectivités soit entre 5 et 10 Md€.

- en matière d'organisation intercommunale enfin, la réduction importante du nombre de syndicats (dont le budget global s'élève à 17Mds€) et les fusions d'EPCI à FP pour atteindre la taille critique de 10.000 habitants devraient permettre d'économiser entre 3 et 7,5 Md€.

• Ces éléments de chiffrage restent nécessairement des ordres de grandeur ce qui explique l'amplitude de la fourchette de évoquée et qui dépendant in fine des choix qui seront réalisés et adoptés par le Parlement.

